

PLAN REGIONAL PDL GREFFE ORGANES ET TISSUS 2023-2026

**33^E CONGRÈS OUEST TRANSPLANT
LES SABLES D'OLONNE 10 NOVEMBRE 2023**

DR THIERRY LE GUEN

Aujourd'hui



Prélèvements
et greffes



Liste nationale
d'attente

Demain

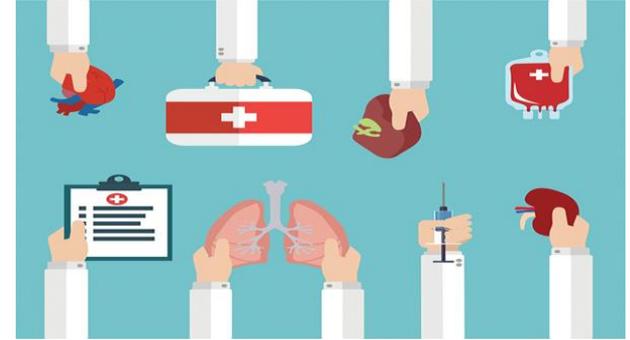


Prélèvements et
greffes



Liste nationale
d'attente

Etablissements autorisés en PDL



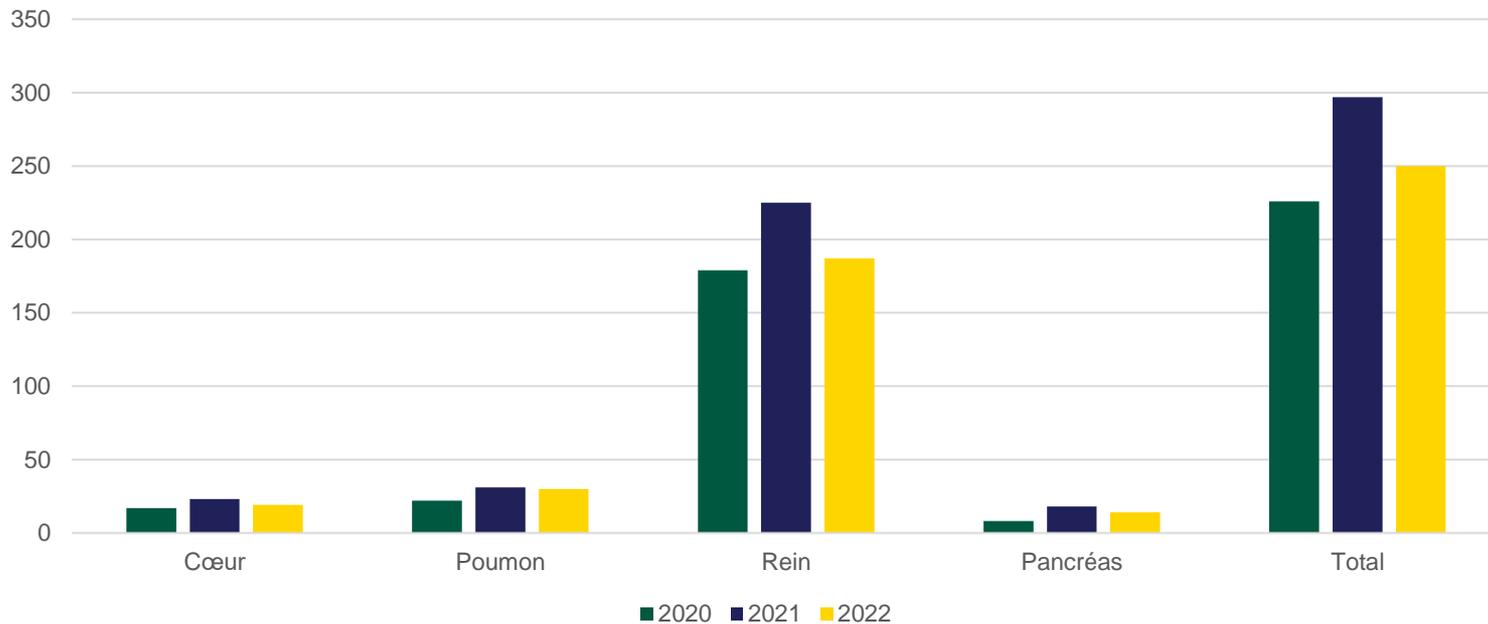
2 établissements autorisés pour la greffe d'organes en PDL: CHU de Nantes et Angers

7 sites de prélèvements: CHU de Nantes et Angers, CH de Saint Nazaire, La Roche sur Yon, Cholet, Le Mans et Laval

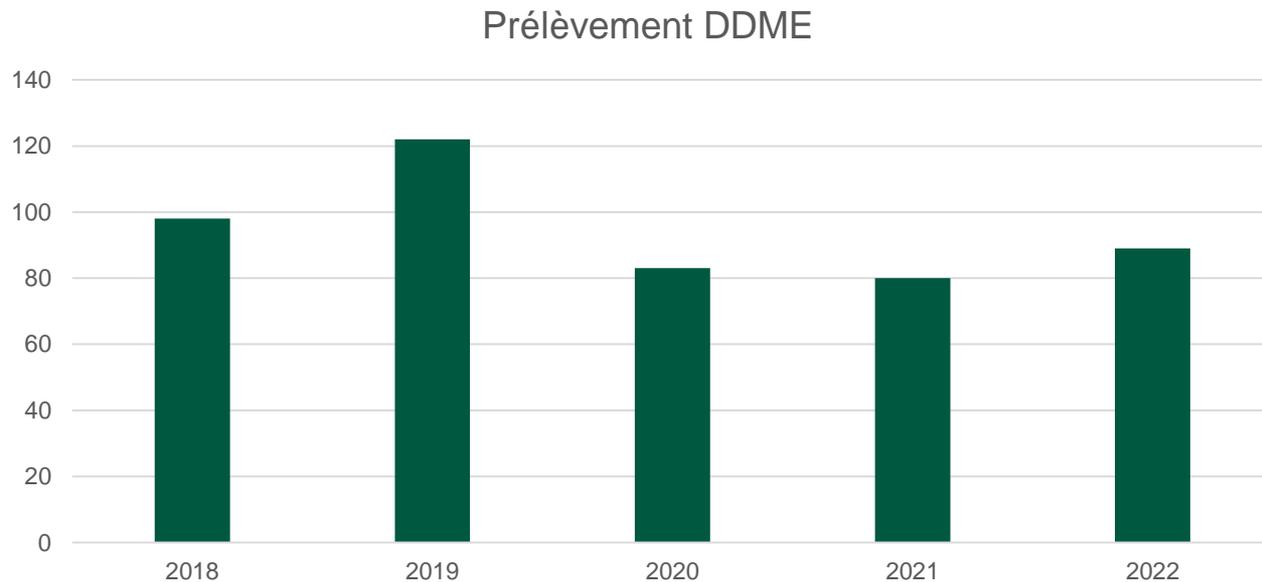
Objectifs chiffrés en PDL (couloirs de normalité)

	2021	2026
Greffes totales	297	381 à 480
Prélèvements DDME	80	94 à 120
Prélèvements DDAC/M3	27	46 à 83
Greffes rénales donneurs vivants	28	36 à 48

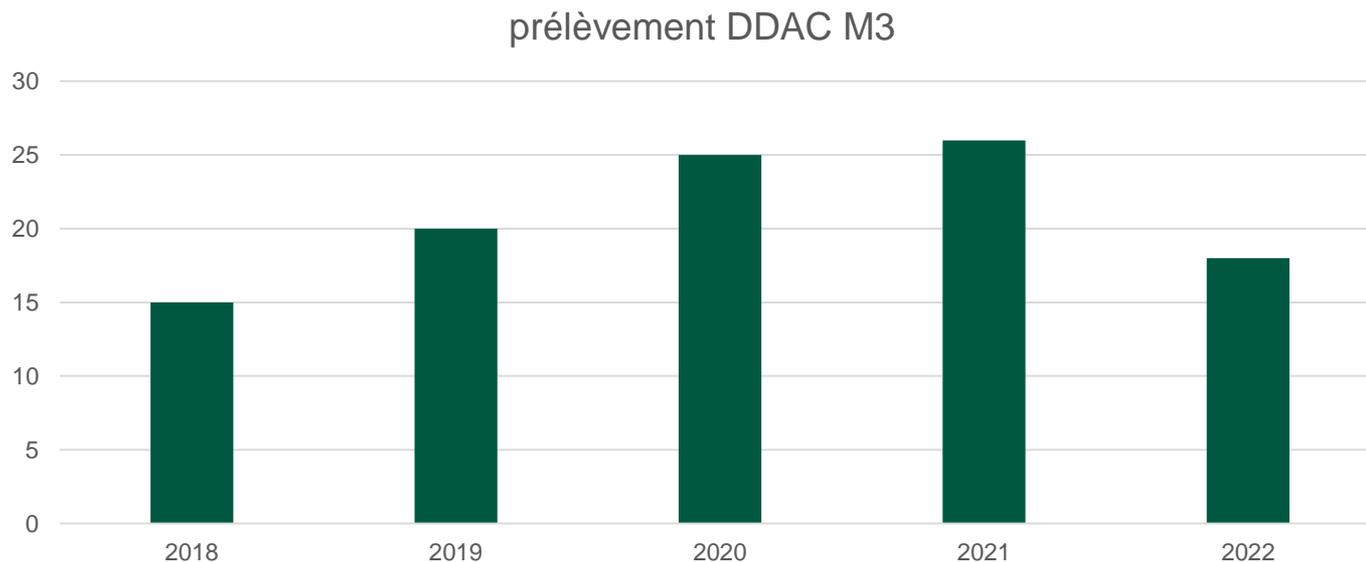
Activité de greffe en PDL



Prélèvements DDME (donneurs décédés en mort encéphalique) en PDL



Prélèvements DDAC/M3 (donneurs décédés en arrêt circulatoire/ Maastricht 3) en PDL



Greffes rénales à partir de donneurs vivants

Objectif national : En 2026, 20% des greffes rénales réalisées à partir de donneurs vivants

Résultats provisoires à la fin du premier semestre 2023:

CHU de Nantes: 18,5%

CHU d'Angers: 11%

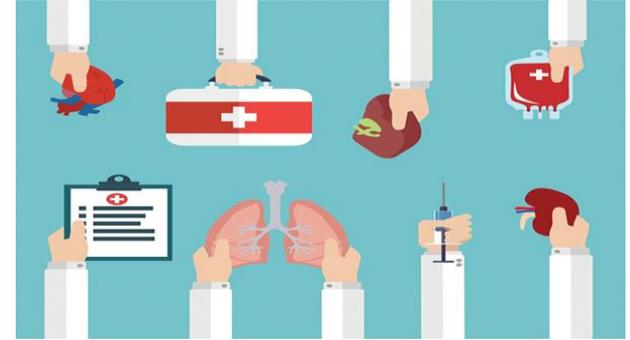


Axes structurants du plan greffe national



- Augmenter le recensement et le prélèvement d'organes sur donneurs décédés (DDME, DDAC).
- Améliorer l'accès à la Liste Nationale d'attente et développer la transplantation d'organes.
- Développer la greffe à partir de donneurs vivants.
- Développer le prélèvement et la greffe des tissus.
- Renforcer l'évaluation et la formation des équipes.
- Optimiser les financements (financement spécifique).
- Soutenir la recherche et le rayonnement international. Favoriser l'innovation.
- Communiquer pour mobiliser le grand public et les professionnels.

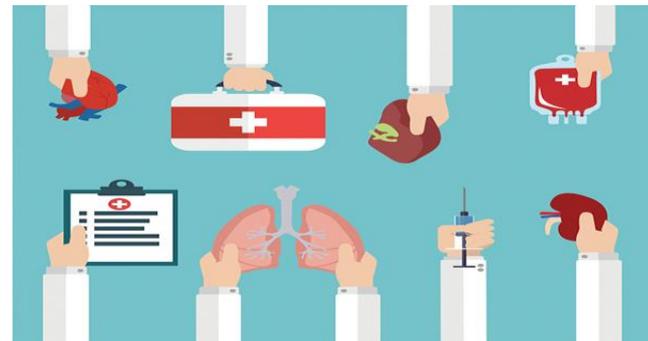
Objectifs du plan régional greffe (1)



Objectif 1 : nommer un médecin référent régional de l'ARS (action DG ARS), travaillant en lien avec un médecin référent régional de l'ABM

Objectif 2 : soutenir le dynamisme du réseau de prélèvement d'organes et de tissus des Pays de Loire (action ARS)

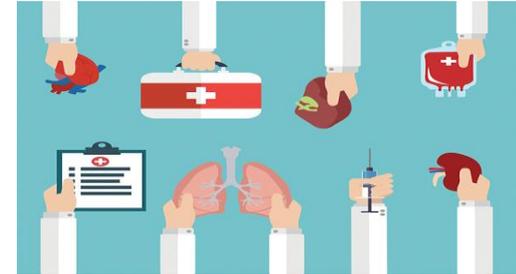
Objectifs du plan régional greffe (2)



Objectif 3 : définir un indicateur relatif aux prélèvements d'organes, en lien avec les CHPOT, dans le CPOM des ES autorisés (action ARS et CHPOT)

Objectif 4 : renforcer le suivi des plans d'action post audit par les ARS (action médecin référent greffe ARS)

Objectif 5 : joindre la charte de bloc au CPOM conclu avec ARS (action ES et ARS)



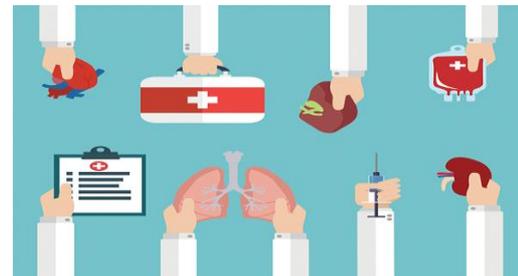
Objectifs du plan régional greffe (3)

Objectif 6 : assurer le suivi du groupe de travail constitué sur la mutualisation et la délégation du prélèvement d'organes suite à AMI DGOS de 2019 (action ARS et ABM)

Objectif 7 : assurer le suivi de ces couloirs de normalité définis pour 4 indicateurs; nombre de greffes totales, nombre de prélèvements SME, nombre de prélèvements DDAC M3 et nombre de greffes rénales à partir de donneurs vivants (action ARS)

Objectif 8 : présenter en CRSA le plan national et le plan régional greffes (action médecin référent greffe ARS)

Objectifs du plan régional greffe (4)

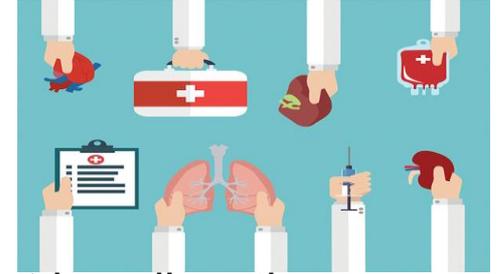


Objectif 9 : rajouter dans le PRS 3 un objectif quantifié d'offre de soins (OQOS) dans la fiche d'activité soumise à autorisation (ASA) relative aux greffes d'organes, concernant la greffe d'îlots de Langerhans (action ARS)

Objectif 10 : Introduire un indicateur en lien avec l'activité de greffe à partir de donneur vivant dans le CPOM entre Etat et ARS (action ARS)

Objectif 11 : prévoir des formations d'infirmières en pratique avancée (IPA) pour le suivi des donneurs vivants (action ARS et ES)

Objectifs du plan régional greffe (5)



Objectif 12 : Suivre l'activité de greffe sur donneur vivant et les allocations financières déléguées (action ARS)

Objectif 13 : prévoir des formations d'infirmières en pratique avancée (IPA) pour le suivi de l'activité « tissus » du plan greffe (action ARS et ES)

Objectif 14 : Communiquer auprès des ES concernés sur le fléchage des dotations greffes lors des dialogues de gestion et assurer un suivi des délégations de crédits réalisées, en lien avec médecin référent greffe de l'ARS (action ARS)

Synthèse du rôle de l'ARS dans le suivi des prélèvements et des greffes

Accompagner les ES (directions et professionnels de santé) concernés pour permettre une augmentation des prélèvements et des greffes, dont l'activité actuelle ne permet pas de répondre aux besoins des patients en liste nationale d'attente, notamment dans la greffe rénale.

S'assurer du bon fléchage des financements délégués.

Communiquer auprès des instances régionales et relayer la communication nationale afin de promouvoir l'activité de prélèvement et de greffe.

Etre à l'écoute des associations de patients concernés par la greffe.



Retrouvez plus d'information sur
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr
et sur nos réseaux sociaux